



Évolution des aides à la rénovation énergétique pour les particuliers en 2024 : analyse, synthèse et exemples

L'analyse d'Hello Watt

1. Les aides vont augmenter pour les rénovations d'ampleur, c'est-à-dire pour plusieurs gestes de rénovation énergétique simultanés, et le remplacement de chauffages carbonés par des PAC, ce qui est une bonne chose.
2. Les aides augmentent pour les ménages les plus modestes, ce qui pourrait permettre à certains d'entre eux d'effectuer des rénovations d'ampleur.
3. L'installation de pompes à chaleur est favorisée, MaPrimeRénov' augmente légèrement pour l'installation des pompes à chaleur (+ 1000 €) et baisse au 1^{er} avril 2024 pour le chauffage bois (- 30 %).
4. Le dispositif permet d'éviter que MaPrimeRénov' finance l'installation de PAC dans des passoires thermiques sans travaux d'isolation à partir du 1^{er} juillet.
5. Il reste de nombreuses incertitudes sur l'organisation du marché, et sur le souhait des particuliers de rentrer dans un parcours plus complexe avec un accompagnateur Rénov' et d'effectuer un ensemble de travaux ce qui est plus compliqué et coûteux que le "monogeste".
6. On regrette en revanche l'arrêt de MaPrimeRénov' pour les gestes d'isolation seuls.

Synthèse des évolutions

En 2024, MaPrimeRénov' sera divisée en 2 parcours :

1. Un parcours monogeste / parcours Efficacité / changement du chauffage :

- Uniquement pour le remplacement d'un vieux chauffage par un système décarboné :
 - PAC : revalorisation de l'aide : + 1 000 €
 - Bois : baisse de l'aide le 1^{er} avril 2024 : - 30 %
- Uniquement pour les foyers très modestes, modestes ou intermédiaires (les revenus supérieurs continuent de percevoir les CEE).
- **Passoires (DPE F et G) exclues à partir du 1^{er} juillet 2024** (doit rentrer dans une rénovation d'ampleur, voir ci-dessous)
- Cumulable avec les CEE

2. Un parcours accompagné / parcours Performance / rénovation d'ampleur :

- Pour tous les logements, tous revenus
- Non cumulable avec les CEE
- Mon accompagnateur Rénov' (MAR) obligatoire, pris en charge jusqu'à 2 000 € en fonction des revenus :

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20 %

- Saut de 2 classes minimum
- Aide calculé en % du montant des travaux, en fonction des revenus et des sauts de classe :

	Plafond des dépenses éligibles	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Élevés
2 sauts de classe	40 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
3 sauts de classe	55 000 € (HT)			50 % (HT)	35 % (HT)
4 sauts de classe	70 000 € (HT)				
Bonnification sortie de passoire		+ 10 % (HT)			

Études de cas

Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur Air-Eau

Pour une maison de 100 m²

	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Élevés
Montant des travaux	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Montant de MaPrimeRénov' en 2023	4 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
CEE 2023	4 700 €	4 700 €	2 900 €	2 900 €
Reste à charge en 2023	4 300 €	5 300 €	8 100 €	10 100 €
Montant de MaPrimeRénov' en 2024*	5 000 €	4 000 €	3 000 €	0 €
CEE 2024	4 700 €	4 700 €	2 900 €	2 900 €
MAR 2024 obligatoire	N/A	N/A	N/A	N/A
Reste à charge en 2024	3 300 €	4 300 €	7 100 €	10 100 €
Différence de reste à charge	- 1 000 €	- 1 000 €	- 1 000 €	=

*À partir du 1^{er} juillet 2024, les logements classés F et G ne pourront plus profiter de MPR et devront se diriger vers un parcours accompagné, ou installer une PAC sans aide MPR (comme les ménages aisés).

Isolation des murs par l'extérieur

Pour une maison de 100 m² avec 100 m² de surface de murs à isoler.

	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Élevés
Montant des travaux	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Montant de MaPrimeRénov' en 2023	7 500 €	6 000 €	4 000 €	0 €
CEE 2023	1 000 €	900 €	900 €	900 €
Reste à charge en 2023	16 500 €	18 100 €	20 100 €	24 100 €
Montant de MaPrimeRénov' en 2024	0 €	0 €	0 €	0 €
CEE 2024	1 000 €	900 €	900 €	900 €
MAR 2024 obligatoire	N/A	N/A	N/A	N/A
Reste à charge en 2024	24 000 €	24 100 €	24 100 €	24 100 €
Différence de reste à charge	+ 7 500 €	+ 6 000 €	+ 4 000 €	=

Rénovation d'ampleur

Hypothèses :

- Travaux :
 - Combles : 1 300 €
 - ITE : 25 000 €
 - PAC air eau : 13 000 €
- Saut de 4 classes énergétiques : de G à C
- Gain énergétique : 7 MWh

	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Élevés
Montant des travaux	39 300 €	39 300 €	39 300 €	39 300 €
Montant de MaPrimeRénov' en 2023	19 000 € (MPR Sérénité : 50 % du montant des travaux mais plafond à 17 500 € + 1 500 € sortie passoire)	13 750 € (MPR Sérénité : 35 % du montant des travaux mais plafond à 12 250 € + 1 500 € sortie passoire)	10 000 € (MPR Sérénité)	5 000 € (MPR Sérénité)
CEE 2023	2 100 € (300 €/MWh économisés)	2 100 € (300 €/MWh économisés)	1 750 € (300 €/MWh économisés)	1 750 € (300 €/MWh économisés)
Reste à charge en 2023	18 200 €	23 450 €	27 550 €	32 550 €
Montant de MaPrimeRénov' en 2024*	35 400 € (80 % du montant des travaux + 10 % sortie passoire)	27 510 € (60 % du montant des travaux + 10% sortie passoire)	23 580 € (50 % du montant des travaux + 10% sortie passoire)	17 685 € (35 % du montant des travaux + 10% sortie passoire)
CEE 2024	0 €	0 €	0 €	0 €
MAR 2024 obligatoire	0 € (2 000 € financés à 100%)	400 € (2 000 € financés à 80%)	1 200 € (2 000 € financés à 40%)	1 600 € (2 000 € financés à 20%)
Reste à charge en 2024	3 900 €	12 190 €	16 920 €	23 215 €
Différence de reste à charge	- 14 300 €	- 11 260 €	- 10 630 €	- 9 335 €

Sources :

[Aides en 2023](#)

[Aides en 2024](#)